

VILLE DE BETHENY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BETHENY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain WANSCHOOR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain WANSCHOOR, M. Jean-Claude MAUDUIT, Mme Isabelle PERARD, M. Jean-Michel PINOT, Mme Christelle HURBOURG, M. Alain ROLLINGER, Mme Claudette MALETTE, M. Christian KÖNIG, Mme Julie BAUDOIN, M. Pierre DUMONT, M. Christian CAILLIEZ, M. Emmanuel BUSSON, Mme Danièle SANYAS FANTOLI, M. Gilles MICHEL, Mme Sylvie BOUTRON, M. Redouane KHEDDAM, Mme Chantal MUGNIER, M. Emmanuel HENON, Mme Gabrielle BRICOUT, Mme Anne-Cécile JOANNES, Mme Johanna MARTIN, Mme Marine DUBOIS, Mme Manon CHEREAU, M. Florent GRANDJEAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Julien DUPAIN, M. Yohan ARNOULD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Colette PONSARD représentée par M. WANSCHOOR, Mme Céline DUCROS représentée par M. ARNOULD

Monsieur ARNOULD est nommé Secrétaire

Monsieur MAUDUIT est nommé Vice-Secrétaire.

DÉLIBÉRATIONS

1. PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD) d'arrêter la liste des trente-deux noms proposés à Monsieur le Directeur des services fiscaux.

2. ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DE LA VILLE DE BETHENY (AGCSVB) ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un vote à bulletin secret ayant été demandé, la délibération est retirée de l'ordre du jour pour être reportée à la prochaine séance.

3. COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PERSONNEL COMMUNAL

Sont élues à la majorité des voix, (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD) Madame PERARD, représentant titulaire et Madame BOUTRON, représentant suppléant de la commune auprès du comité National d'Action Sociale (CNAS) ; Madame LECERF, représentant le personnel.

4. SPL X-DEMAT - REPRESENTATION DE LA COMMUNE

Est élu à la majorité des voix (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD), Monsieur Emmanuel BUSSON délégué de la collectivité pour siéger au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL - XDEMAT.

5. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Est élu à la majorité des voix (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD), Monsieur Emmanuel HENON, correspondant défense.

6. FORMATION DES ELUS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.
- De dire que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants : agrément des organismes de formations, dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville, liquidation de la prise en charge sur justificatif de présence et justificatifs des dépenses, répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- Selon les capacités budgétaires, de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BETHENY

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de mille euros (1 000 €) au bénéfice de l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de Bétheny »

8. FLANERIES MUSICALES DE REIMS CONVENTION DE CO-ORGANISATION D'UN CONCERT A BETHENY

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-organisation.

9. COLLECTE DES DÉCHETS MISE EN PLACE DES CONTENEURS ENTERRÉS CONVENTION CADRE AVEC LES GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES AVENANTS DE PROLONGATION ET NOUVELLE CONVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD),

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions entre le Grand Reims et les gestionnaires permettant notamment d'intégrer la prolongation de la durée des études techniques préalables, de la pose et de la maintenance des mobiliers de deux ans,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer de nouvelles conventions jusqu'au 31 décembre 2021, qui permettent de fixer les conditions techniques et financières d'implantation de mobiliers de collecte enterrés avec tout gestionnaire d'immeuble ou promoteur en partenariat avec le Grand Reims.

10. RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – LEBOEUF

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession de la concession, en l'état, pour un montant de 728,00 euros,

11. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL

Le conseil municipal, prend acte du rapport présenté

12. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'EXECUTIF COMPTE-RENDU

Le conseil municipal, prend acte du compte-rendu présenté

La séance est levée à 19h30

BETHENY, le 10 juillet 2020

Le Maire,

Alain WANSCHOOR